



PROCURATION

! Chaque membre présent à l'Assemblée Générale, n'a droit qu'à une seule procuration !

! Pour être valable, la procuration doit être obligatoirement signée par le membre donnant procuration à une autre !

Le soussigné :

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Numéro affiliation 2016 :

Donne procuration à :

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

De le/la représenter à l'Assemblée Générale de Verdigym Collines HT003
du vendredi 24 novembre 2017 à Flobecq et de voter valablement en son nom

Procuration établie le à

Signature + mention écrite « *Pour procuration* »